MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
du Trésor

BRÈVES ÉCONOMIQUES
PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

N° 42 – du 13 au 19 novembre 2026

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, DAMAS, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉRAN, TEL-AVIV)

ZOOM : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN IRAK

LE CHIFFRE À RETENIR

136

RANG DE L'IRAK À L'INDICE DE *TRANSPARENCY INTERNATIONAL*

Sur le plan juridique, la Constitution irakienne de 2005 définit les principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la justice, tandis que le code pénal n° 111 de 1969 (articles 307 à 314) sanctionne spécifiquement la corruption active et passive des agents publics.

Quatre institutions nationales assurent principalement la prévention et la répression des faits de corruption :

- la Commission fédérale d'intégrité (Nazaha), créée en 2004 et chargée des enquêtes, de la prévention et du contrôle des déclarations de patrimoine ;
- le Bureau fédéral de contrôle financier, qui vérifie la gestion des fonds publics ;
- le Conseil supérieur de la magistrature, compétent pour le traitement judiciaire ;
- le Conseil supérieur de lutte contre la corruption, qui coordonne l'action des différentes structures.

Sur le plan international, l'Irak est partie à la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) depuis 2008, s'engageant notamment à renforcer la transparence des finances publiques, criminaliser les infractions connexes, favoriser la coopération judiciaire et restituer les avoirs détournés. Le pays participe également au réseau arabe ACINET pour l'évaluation et la coopération régionale en matière d'intégrité.

Malgré ces dispositifs institutionnels, l'Irak reste confronté à des défis majeurs en matière de corruption. En 2025, l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International* le classait au 136ème rang mondial (score de 28/100). Le Fonds monétaire international, dans son rapport d'article IV de juin 2025, identifie ainsi quatre faiblesses structurelles : une gouvernance budgétaire défaillante ; une supervision insuffisante du secteur financier ; un État de droit fragile ; une lutte limitée contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Plusieurs secteurs sont particulièrement exposés par le risque de corruption, à commencer par le système de partage du pouvoir (Muhasasa), instauré après 2003 pour répartir les ressources entre les communautés (chiites, sunnites, kurdes) qui a abouti à une politisation de l'administration et à une dilution des responsabilités entre partis et réseaux d'influence. La dépendance aux revenus pétroliers (40 % du PIB, 88 % des recettes publiques et 99% des exportations) constitue un autre facteur de vulnérabilité. Enfin, le secteur de l'électricité est régulièrement marqué par des irrégularités dans les marchés publics et des pertes financières importantes.

L'arrivée au pouvoir en 2026 du nouveau Premier ministre Ali Al-Zaidi a conduit à une intensification de la lutte contre la corruption en Irak et plusieurs initiatives marquantes ont été menées. Dès fin mai, le vice-ministre du Pétrole en charge du raffinage a été arrêté pour détournement de fonds, avec des saisies d'un montant total de 107 M USD. En juin, avec le soutien des États-Unis, le gouvernement a lancé l'opération « Assaut de l'aube », ayant abouti à l'arrestation dans la Zone Verte de 47 personnes, notamment des responsables politiques et des hauts fonctionnaires, et la saisie d'environ 372 M USD dollars, incluant des liquidités et environ 500 kg d'or. En juillet et

SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
RUE DE DAMAS - RAS EL NABAA - BEYROUTH - LIBAN - ✉ : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

août, la campagne s'est poursuivie avec l'arrestation de l'ancien ministre du Travail, de l'ancien gouverneur de la province de Salahuddin, du vice-ministre de l'Électricité et du directeur de cabinet du ministère des Transports.

Animé d'une volonté affichée de poursuivre son action, le nouveau Premier Ministre semble toutefois disposer de marges de manœuvre limitées. Sa coalition parlementaire, même si majoritaire (185 sièges sur 329), reste fragile. La lenteur du processus qui a conduit à la finalisation du Gouvernement, les contextes macroéconomique et sécuritaire régional l'illustrent. Investi en mai 2026 le Gouvernement Al-Zaidi n'a été finalisé que le 15 octobre 2026. La contraction anticipée du PIB pour 2026, de 12 % à 16 % selon les projections du FMI, l'oblige à s'appuyer sur les réseaux et ressources nationales. Enfin, il est confronté à un contexte géopolitique régional instable et incertain à court et moyen termes. Pris en compte par le nouveau Premier ministre, ces facteurs objectifs sont susceptibles de peser sur son action en matière de lutte contre la corruption. C'est sans doute aussi ce qui l'a conduit à s'ouvrir davantage et à se rapprocher du FMI, avec lequel il entretient depuis quelques jours des discussions pour la mise en place d'un nouveau programme.

Service Économique de Bagdad

SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
RUE DE DAMAS - RAS EL NABAA - BEYROUTH - LIBAN - ✉ : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

ÉGYPTE

1. LE FMI ET L'ÉGYPTE SONT PARVENUS À UN *STAFF LEVEL AGREEMENT* SUR LE 8ÈME ET DERNIÈRE REVUE DE L'EFF

Les services du FMI et les autorités égyptiennes sont parvenus le 18 novembre à un *staff level agreement* (accord technique) sur la 8ème et dernière revue de la Facilité élargie de crédit (EFF) et la 3ème revue de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du FMI, cet accord ouvre la voie au dernier décaissement d'environ 1,5 Md USD au titre de l'EFF et de 0,8 Md USD au titre de la FRD, portant le total des financements à 9,6 Mds USD. Le FMI salue la résilience de l'économie égyptienne face aux répercussions du conflit régional, soutenue notamment par la flexibilité du taux de change, les ajustements des prix de l'énergie et le renforcement de la protection sociale. L'institution salue les efforts des autorités ayant contribué à la stabilité macroéconomique et à renforcer la résilience, malgré l'intensification des tensions régionales et les incertitudes mondiales. Dans le même temps, le FMI souligne l'importance, à l'avenir, de poursuivre les efforts visant à réduire les vulnérabilités liées à la dette et les risques de refinancement tout en maintenant des politiques monétaires et budgétaires rigoureuses, et de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à réduire l'empreinte de l'État, à garantir la neutralité concurrentielle et à soutenir une croissance plus forte tirée par le secteur privé.

2. LE *WORLD ECONOMIC FORUM* RÉUNIT AU CAIRE LES DIRIGEANTS DE GRANDES ENTREPRISES INTERNATIONALES

Le World Economic Forum (WEF) a tenu les 16 et 17 novembre sa première réunion « *Country Strategy Meeting* » en Afrique et au Moyen-Orient, à la Nouvelle Capitale administrative du Caire. L'événement a rassemblé plus de 80 dirigeants de grandes entreprises internationales et des représentants d'institutions économiques et financières, autour des perspectives de croissance et des opportunités d'investissement en Égypte. Les discussions ont notamment porté sur le renforcement du rôle du secteur privé, la compétitivité industrielle et l'intégration aux chaînes de valeur mondiales. À cette occasion, le président Abdel Fattah Al-Sissi a présenté plusieurs orientations gouvernementales, dont la Stratégie industrielle 2030, qui vise à porter la contribution de l'industrie à 20 % du PIB et celle des industries vertes à 5 %. Il a également réaffirmé l'objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 45 % d'ici 2028, contre une capacité de production actuelle de 64 000 MW. Le président a par ailleurs annoncé la présentation, en décembre 2026, du Programme national de transformation 2027-2030, destiné à renforcer la productivité, les exportations et la participation du secteur privé. Le président Abdel Fattah Al-Sissi a participé à une session de dialogue stratégique avec les dirigeants présents, consacrée au climat des affaires et aux priorités de modernisation de l'économie égyptienne.

3. L'ÉGYPTE ET L'INDE ENVISAGENT UN ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE

L'Égypte et l'Inde ont convenu d'étudier la mise en place d'un accord commercial préférentiel ou de libre-échange, à l'issue de la 7ème réunion de leur Comité conjoint pour le commerce, tenue les 15 et 16 novembre à la Nouvelle Capitale administrative, en présence des ministres du Commerce des deux pays. Alors que les deux pays fêteront en 2027 le 80ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques, les deux gouvernements affichent la volonté de porter les échanges bilatéraux à 12 Mds USD d'ici 2030. Le commerce entre les deux économies a progressé de 35 % en 2025/26, à 6,5 Mds USD. Il a bondi de 65 % pour atteindre 5,04 Mds USD entre avril et septembre 2026, contre 3,08 Mds USD un an plus tôt. Les discussions préparatoires à cet accord de coopération économique porteront sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, la simplification des procédures douanières et l'amélioration de l'accès aux marchés. Les deux pays souhaitent également approfondir leur coopération industrielle et les investissements conjoints dans plusieurs secteurs, notamment les énergies renouvelables, les équipements électriques, les engrais, le textile et l'industrie pharmaceutique. Les stocks d'investissements indiens en Égypte dépassent déjà 5,5 Mds USD, avec environ 70 entreprises implantées dans le pays. La création éventuelle d'une zone industrielle indienne au sein de la zone

économique du canal de Suez (SCZone) est également étudiée.

4. ENGIE ATTEINT LA CLÔTURE FINANCIÈRE POUR LE PROJET ÉOLIEN GULF OF SUEZ III

Le 13 novembre, le consortium Red Sea Wind Energy réunissant Engie, Orascom et Toyota Tsusho (*via* sa filiale Aeolus) a annoncé la clôture financière du projet éolien de Ras Shokeir (Golfe of Suez III), d'une capacité de 900 MW et mobilisant un investissement de près de 600 M USD. Ce projet constituera le troisième parc éolien développé par le consortium dans le golfe de Suez, après la mise en service de deux installations voisines totalisant 912,5 MW de capacité installée. Il portera ainsi les capacités éoliennes cumulées du consortium en Égypte à plus de 1,8 GW. Son financement repose notamment sur des prêts accordés par Proparco et l'institution néerlandaise de financement du développement FMO, complétés par un financement de l'agence japonaise de crédit à l'exportation JBIC et de banques commerciales européennes, dont les engagements sont garantis par l'assureur-crédit japonais NEXI. La première tranche de 300 MW devrait entrer en service en janvier 2028, avant une mise en exploitation complète prévue au troisième trimestre 2028. À terme, Gulf of Suez III deviendra le plus grand parc éolien terrestre exploité par ENGIE à l'échelle mondiale.

5. MISE EN SERVICE DE NOUVELLES RAMES SUR LA LIGNE 1 DU MÉTRO DU CAIRE

Le 16 novembre, les premières rames « Metropolis » produites par Alstom sont entrées en service sur la ligne 1 du métro du Caire, en présence du ministre des Transports, Kamel El Wazir, et de l'ambassadeur de France en Égypte. Signé en 2021 pour un montant de 876 M EUR, le contrat prévoit la fourniture de 55 nouvelles rames, conçues et fabriquées sur le site d'Alstom à Valenciennes, ainsi que huit années de maintenance. Le projet bénéficie d'un financement concessionnel exceptionnel du Trésor français de 776 M EUR. Ces nouvelles rames remplaceront progressivement le matériel vieillissant de la première ligne du métro cairote, inaugurée en 1987 et qui transporte jusqu'à 2,5 millions de passagers par jour. Cette mise en service marque une nouvelle étape dans la coopération franco-égyptienne dans le secteur des transports. Elle intervient toutefois dans un contexte de débat sur la gestion du réseau ferroviaire égyptien, à la suite de la collision de train à Gizeh le 8 novembre, ayant fait 7 morts et plus d'une centaine de blessés. Lors de son audition devant la Chambre des représentants, le ministre des Transports a notamment plaidé pour un renforcement de la participation du secteur privé dans le ferroviaire, afin d'en améliorer la gestion.

6. L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE AUTORISE L'ENTRÉE D'EDF AU CAPITAL DU PROJET SOLAIRE ENERGY VALLEY

L'autorité égyptienne de la concurrence a autorisé EDF Power Solution, filiale du groupe EDF, à acquérir 20 % d'Energy Valley, société de projet menée par l'énergéticien norvégien Scatec et associant la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD). Elle vise à développer 1,95 GW de capacités solaires photovoltaïques à l'Est de Minya, associé à un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 3,9 GW. L'énergéticien français devrait ainsi poursuivre le renforcement de son partenariat avec Scatec en Égypte, où les deux groupes sont déjà associés dans deux autres projets d'envergure : la centrale solaire Obelisk, d'une capacité de 1,1 GW à Nag Hammadi, dans laquelle il détient 20 % du capital, et le parc éolien terrestre de Shadwan (900 MW), situé dans le golfe de Suez, où il vise une participation de 29 %. La clôture financière du projet Energy Valley est attendue d'ici la fin de l'année 2026.

IRAK

1. UNE ATTAQUE CONTRE LE CHAMP GAZIER DE KHOR MOR PERTURBE L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE DU KURDISTAN

L'attaque du 8 novembre 2026 contre le champ gazier de Khor Mor, exploité par Dana Gas et Crescent Petroleum, a provoqué un incendie et suspendu la production, sans blessés. Avant l'attaque, la production pouvait dépasser 700 millions de pieds cubes de gaz par jour en période de pointe. Le champ fournit le combustible nécessaire à plus de 80 % de la production électrique du Kurdistan irakien. L'arrêt a entraîné une perte initiale de 2 500 à 2 800 MW, d'importantes coupures de courant et des perturbations de l'approvisionnement en gaz.

2. COOPÉRATION BILATÉRALE : PARTENARIAT AVEC L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Une délégation de l'Agence française anticorruption (AFA) s'est déplacée à Bagdad pour la première fois dans le cadre d'une semaine de formation auprès de son homologue irakien, la Commission fédérale d'intégrité (COI). Ce partenariat s'inscrit dans la continuité du protocole d'entente signé entre les deux partis en 2023. L'événement a été introduit par l'Ambassadeur et le Président de la Commission fédérale. Cette semaine de formation a notamment permis à la délégation de l'AFA de présenter le cadre juridique de lutte contre la corruption en France et de connaître davantage le cadre et les dispositifs anticorruption en Irak. Les échanges entre les deux parties ont principalement porté sur le cadre juridique de lutte contre la corruption dans le secteur public et le secteur privé, ainsi que sur le dispositif de protection des lanceurs d'alerte.

3. REMISE EN SERVICE DE L'OLÉODUC KIRKOUK-CEYHAN

L'Irak a relancé le 17 novembre l'oléoduc fédéral historique Kirkouk–Ceyhan, à l'arrêt depuis 2014, avec un débit initial de 120 000 barils par jour, qui devrait progressivement atteindre 500 000 b/j, sans échéancier précisé. Cette remise en service rétablit une route d'exportation fédérale alternative à celle transitant par le Kurdistan irakien et s'inscrit dans le cadre de l'accord avec la Turquie qui prévoit une capacité d'exportation de pétrole irakien pouvant atteindre jusqu'à 750 000 b/j *via* le territoire turc. Cette reprise de l'oléoduc offre également à l'Irak une route d'exportation alternative au passage du détroit d'Ormuz, *via* lequel transitait 95 % du pétrole irakien avant la guerre entre les États-Unis et l'Iran au printemps 2026.

IRAN

1. ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LA TURQUIE ET L'IRAK

Selon les autorités turques, les exportations de gaz naturel iranien vers la Turquie ont augmenté de 27 % en g.a sur les neuf premiers mois de 2026, dépassant 7 Mds m^3, malgré les difficultés d'approvisionnement du marché intérieur et les dommages subis par les infrastructures gazières. En août, les exportations ont atteint 916 M m^3, représentant 33 % des importations turques. Toutefois, en septembre, les livraisons ont reculé à 660 M m^3, soit environ 22 M m^3/jour (-18,2 % en g.a), une baisse qui pourrait être liée aux tensions croissantes sur le marché intérieur. Parallèlement, selon les médias irakiens, les exportations vers l'Irak ont fortement diminué, atteignant 10,5 M m^3/jour fin octobre 2026, contre 15 à 20 M m^3/jour un mois auparavant. Les livraisons destinées au sud de l'Irak ont été interrompues, tandis que celles vers les régions centrales ont été maintenues. Ces volumes restent largement inférieurs aux 25 à 35 M m^3/jour prévus par les accords bilatéraux pour la période hivernale. Cette réduction intervient dans un contexte de tensions financières, les créances sur l'Irak étant estimées à 3 Mds USD, dont le règlement demeure entravé par les restrictions financières américaines. Le déficit gazier du pays pourrait atteindre 430 M m^3/jour durant l'hiver 2027, accentuant les risques de réduction des exportations. Les livraisons à l'Irak pourraient ainsi tomber à 7 à 10 M m^3/jour en décembre 2026, voire être temporairement interrompues en cas de fortes tensions sur l'approvisionnement national.

2. RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DES CARTES DE CARBURANT

Depuis le début du mois d'Aban 1405 (fin octobre 2026), les autorités ont instauré des restrictions sur l'utilisation des cartes carburant mises à disposition par les stations-service dans 11 provinces, principalement frontalières, afin de renforcer le contrôle de la distribution, de maîtriser la consommation et de lutter contre la contrebande de carburant. Selon la *National Iranian Oil Refining and Distribution* (NIORDC), les automobilistes doivent désormais privilégier l'utilisation de leur carte personnelle, tandis que les cartes d'urgence des stations restent accessibles dans certains points de distribution et dans des situations particulières. Le nouveau dispositif prévoit, pour les véhicules éligibles, un quota mensuel de 160 litres réparti en trois tranches tarifaires : 60 litres à 15 000 IRR/litre, 50 litres à 30 000 IRR/litre et 50 litres à 100 000 IRR/litre. Les modalités d'approvisionnement et la tarification des volumes consommés au-delà de ces quotas

SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
RUE DE DAMAS - RAS EL NABAA - BEYROUTH - LIBAN - ✉ : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

demeurent incertaines. Par ailleurs, le prix de l'essence importée, commercialisée hors du système de quotas, se situe entre 1 030 000 et 1 100 000 IRR/litre.

3. 165 ENTREPRISES PUBLIQUES DÉFICITAIRES EN 2025/2026

Selon la Cour des comptes, 165 entreprises publiques ont enregistré des pertes cumulées de 11,06 M Mds IRR (environ 9,9 Mds USD) au cours de l'exercice 1404 (2025/2026), alors que le budget initial ne prévoyait que 15 entreprises déficitaires, pour des pertes estimées à 380 000 Mds IRR (environ 339 M USD). Cette dégradation prolonge la tendance observée lors de l'exercice précédent. Selon le vice-ministre de l'Économie et des Finances, 141 entreprises publiques avaient enregistré des pertes en 1403 (2024/2025), contre seulement 15 prévues dans le budget initial, soit environ 41 % des 346 entreprises dans lesquelles l'État détient plus de 50 % du capital. Le poids du secteur public dans l'économie demeure considérable. Outre ces 346 entreprises à participation majoritaire de l'État, 713 autres sont placées sous son contrôle ou sa gestion. En incluant les entreprises appartenant aux organismes publics non gouvernementaux, ce périmètre atteindrait près de 2 000 entités, représentant 28,7 % de la capitalisation boursière et comprenant 18 grandes sociétés cotées.

4. ASSOUPLISSEMENT DES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Dans une circulaire publiée le 11 novembre 2026, l'Administration des douanes iraniennes a annoncé de nouvelles mesures visant à simplifier les formalités, à accélérer le dédouanement et à faciliter le transport direct des marchandises. Pour les exportations par voie terrestre, les déclarations douanières devront désormais être effectuées auprès des bureaux de douane intérieurs, les postes-frontières étant principalement chargés des contrôles finaux et de la sortie des marchandises du territoire. Concernant les importations bénéficiant d'une allocation de devises, l'obligation d'enregistrer préalablement la commande avant l'émission du connaissement, le déchargement ou la délivrance du récépissé d'entrepôt est supprimée. Par ailleurs, les divergences entre les informations enregistrées lors de la commande et les caractéristiques réelles des marchandises, notamment l'année de fabrication, le pays d'origine, la valeur ou le bureau de douane de destination, ne constitueront plus systématiquement un obstacle au dédouanement. Les immobilisations aux frontières liées aux prélèvements sanitaires et phytosanitaires seront limitées à deux heures. Ces dispositions visent à réduire les délais de traitement, à désengorger les postes-frontières et à fluidifier les échanges commerciaux.

5. STAGNATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN OCTOBRE

Selon la Chambre de commerce d'Iran, l'indice des directeurs d'achat (PMI) a atteint le seuil de neutralité de 50 en octobre 2026, en hausse de 0,4 point en glissement mensuel. Cette amélioration traduit une stabilisation de l'activité après la forte contraction liée au blocus américain, sans pour autant annoncer une reprise solide. La faiblesse de la demande demeure le principal facteur de préoccupation. L'indice des nouvelles commandes a reculé de 3,3 points, à 49,8, tandis que celui des ventes a diminué de 6,4 points, à 49,4, et celui de la production de 2,3 points, à 52,5. Les entreprises restent confrontées à une demande intérieure insuffisante, à l'érosion du pouvoir d'achat et aux incertitudes économiques. Les difficultés d'approvisionnement restent importantes. Malgré une progression de 3,7 points, l'indice des stocks de matières premières demeure nettement inférieur au seuil de neutralité, à 40,7 en octobre, témoignant de tensions persistantes sur la disponibilité des intrants. L'indice des achats de matières premières s'est pourtant redressé de 47,7 à 53,7, sans que cette amélioration se traduise par une reconstitution suffisante des stocks. Les restrictions de change, les difficultés d'importation et les contraintes de trésorerie continuent ainsi de limiter les capacités opérationnelles des entreprises. Les pressions inflationnistes demeurent particulièrement élevées. Les entreprises subissent de fortes hausses de leurs coûts d'approvisionnement, qu'elles ne parviennent pas nécessairement à répercuter intégralement sur leurs clients. Sur le marché du travail, l'indice de l'emploi a progressé de 4,7 points, à 49,3 en octobre, mais reste sous le seuil de neutralité. Cette évolution traduit davantage une atténuation des pressions à la baisse qu'une véritable reprise des recrutements. Parallèlement, l'indice des anticipations d'activité pour le mois suivant a poursuivi son recul, passant de 51,9 en juillet à 45,4 en

SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
RUE DE DAMAS - RAS EL NABAA - BEYROUTH - LIBAN - ✉ : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

octobre, reflétant un pessimisme croissant des entreprises quant aux perspectives à court terme.

ISRAËL

1. LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES D'OCTOBRE CONFIRMENT LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE ISRAÉLIENNE

Selon le Bureau central des statistiques (CBS), le PIB a progressé de 8 % en rythme annualisé au troisième trimestre 2026. Cette croissance est toutefois ramenée à 4 % hors production réalisée à l'étranger par des entreprises (et sur la base d'une propriété intellectuelle) enregistrées en Israël, notamment dans le secteur technologique. Parallèlement, l'inflation poursuit son repli, à 1,1 % g.a. en octobre (-0,1 % g.m.). Enfin, à fin octobre, le déficit budgétaire s'établit à 3,3 % du PIB sur douze mois glissants, en légère hausse face aux 3,2 % du mois précédent mais à un niveau toujours très inférieur au plafond de 4,9 % prévu pour 2026.

2. LA COMPAGNIE AÉRIENNE ARKIA CHANGE D'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Le conseil d'administration d'Arkia a approuvé un accord prévoyant la prise de contrôle de la compagnie aérienne par l'homme d'affaires Ronen Elad, moyennant un investissement de 30 M USD. L'opération prévoit également un apport de 8,5 M USD du groupe Nakash, actionnaire historique. Au terme de l'opération, Ronen Elad détiendrait 82 % du capital, contre 15 % pour les salariés et 3 % pour le groupe Nakash. Ce projet intervient dans un contexte de difficultés financières pour Arkia, qui aurait enregistré plus de 30 M USD de pertes depuis le début de l'année, et présenterait un déficit de fonds propres estimé à 60 M USD. La compagnie est notamment confrontée à la hausse de ses coûts d'exploitation, en particulier sur les liaisons long-courriers assurées par des appareils loués. L'opération reste soumise aux autorisations réglementaires.

3. LEUMI ET HAPOALIM AFFICHENT UNE DYNAMIQUE DIVERGENTE DE LEURS BÉNÉFICES AU 3ÈME TRIMESTRE

Les deux grandes banques israéliennes ont dégagé un résultat net cumulé de 5,35 Mds ILS (1,64 Mds USD) au Q3 2026. Bank Leumi affiche un bénéfice de 2,99 Mds ILS (917 M USD), en hausse de 10,6 % sur un an, tandis que celui de Bank Hapoalim est de 2,36 Mds ILS (723 M USD), en recul de 14,3 %.

Cette baisse s'explique par une indemnisation exceptionnelle de 380 M ILS reçue par Hapoalim au troisième trimestre 2025, qui avait alors augmenté son bénéfice. Cet élément déduit, le bénéfice de Hapoalim est quasiment stable (-0,6 %). La performance opérationnelle des deux grandes banques a notamment été tirée par la forte hausse des emprunts (et donc des paiements d'intérêts) contractés par les entreprises et les ménages dans le contexte de la guerre avec l'Iran.

4. LE CARNET DE COMMANDES D'ELBIT ATTEINT 33 MDS USD

Le groupe de défense a réalisé un chiffre d'affaires de 2,25 Mds USD au 3ème trimestre, en hausse de 17,2 % sur un an. Son bénéfice net attribuable aux actionnaires progresse de 33,4 %, à 178 M USD, tandis que son carnet de commandes atteint un niveau record de 33 Mds USD. Sur les neuf premiers mois de 2026, le chiffre d'affaires du groupe atteint 6,7 Mds USD (+16,2 %), dont 37,4 % réalisés en Israël. Les ventes à destination de l'Europe dépassent 1,6 Md USD sur cette période.

5. ISRAËL AU 2ÈME RANG MONDIAL POUR LA PART DE SES STARTUPS ACTIVES DANS L'IA PHYSIQUE

Selon une étude d'Amazon Web Services (AWS), Israël partage ce deuxième rang mondial avec le Japon, pour la proportion de startups développant des technologies d'intelligence artificielle physique. Cette proportion atteint 21 % parmi les entreprises israéliennes interrogées, contre 24 % en Allemagne, première du classement, et 20 % aux États-Unis. L'IA physique désigne les technologies matérielles permettant à des machines d'interagir avec leur environnement, notamment dans la robotique, les drones, les véhicules autonomes et les équipements industriels.

JORDANIE

1. PROJET DE JUMELAGE EUROPÉEN DANS LE SECTEUR MINIER

La Jordanie a lancé, le 12 novembre, son premier projet de jumelage dans le secteur minier avec l'Espagne et la Grèce, financé par l'Union

européenne. Intitulé *Support Jordan's Institutional and Technical Capacity in the Mining Sector*, le programme porte sur trois axes : le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, le développement de la chaîne de valeur minière et la création d'un centre national dédié à la formation et à la recherche. Le projet couvrira notamment l'octroi des licences, le contrôle des activités minières, la collecte et l'analyse des données géologiques, la formation des personnels et la promotion des investissements. Il s'inscrit dans la stratégie nationale visant à accroître de +10 % par an la contribution du secteur minier au PIB d'ici 2033.

2. Hausse de 46 % du trafic de marchandises au port d'Aqaba depuis janvier

Le volume de marchandises traité dans les principaux terminaux du port d'Aqaba a atteint 12,4 M de tonnes au cours des dix premiers mois de 2026, contre 8,5 M de tonnes sur la même période en 2025, soit une hausse de +46 %. Le trafic de conteneurs au Aqaba Container Terminal (ACT) a progressé de +8 %, à 896 290 EVP (équivalent vingt-pieds, unité de mesure standard du fret maritime). Par ailleurs, 1 430 navires ont accosté dans les principaux ports d'Aqaba, contre 1 333 sur les dix premiers mois de 2025.

3. Étude sur le potentiel démographique en Jordanie

Selon le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), dans une étude réalisée avec le Conseil supérieur de la population (HPC) et le Département des statistiques (DoS) jordanien, le taux d'activité (nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population d'âge actif) en Jordanie s'est établi à 38,9 % en 2025 (58,9 % pour les hommes et 16,3 % pour les femmes). Cette faible insertion sur le marché du travail empêche le pays de profiter pleinement de son « dividende démographique », c'est-à-dire le bonus de croissance économique qu'il peut capter lorsque sa population en âge de travailler est majoritaire. L'étude estime qu'une hausse de 10 % des salaires des travailleurs de moins de 35 ans ferait passer ce gain de croissance annuel moyen de 0,09 % à 0,26 % sur la période 2026-2040, et qu'une réduction de 25 % de l'écart salarial entre les sexes le porterait à 0,45 %. Pour mémoire, en Jordanie, 65 % des habitants sont en âge de travailler, 30,2 % ont moins de 15 ans et 4,8 % ont 65 ans et plus. À plus long terme, la part des personnes âgées de 65 ans et plus devrait dépasser 10 % au début des années 2040 et 20 % au milieu des années 2070.

Liban

1. Mission FMI à Beyrouth sur la Gap law

La mission du FMI, conduite par Ernesto Ramirez Rigo, chef de mission, du 10 au 13 novembre 2026 à Beyrouth, s'est achevée sans accord sur une stratégie de restructuration du secteur bancaire libanais. Si le Fonds relève des progrès dans la clarification des positions des autorités et de la Banque du Liban (BdL), notamment concernant le projet de loi sur la stabilisation financière et le recouvrement des dépôts, dit « gap law », des divergences demeurent sur les modalités de répartition des pertes et de remboursement des déposants. Le FMI insiste sur l'application systématique de la loi sur la résolution bancaire (BRL) adoptée en août dernier, ainsi que sur le respect de la hiérarchie des créances, afin de garantir un traitement transparent des établissements en difficulté et une protection maximale des déposants. Il souligne également la nécessité de concilier les remboursements envisagés avec les capacités de liquidité du secteur bancaire, la soutenabilité de la dette publique et le rétablissement de la solvabilité de la BdL. Les discussions devraient se poursuivre dans les prochaines semaines, le gouvernement libanais espérant parvenir à un accord avec le FMI au premier trimestre 2027.

2. Le port de Tripoli prévoit de porter sa capacité de traitement à plus de 1,8 M EVP

À l'occasion du forum de développement économique de Tripoli, le président de l'administration portuaire, Iskandar Bandali, a présenté le 13 novembre un programme d'extension visant à porter la capacité annuelle de traitement du port de 250 000 à plus de 1,8 M EVP. Une première phase prévoit l'agrandissement du terminal à conteneurs existant, opéré par CMA CGM, à 800 000 EVP par an. À plus long terme, la construction d'un second terminal doit permettre de dépasser 1,8 M EVP de capacité annuelle. En comparaison, le port de Beyrouth, dont le terminal à conteneurs est

SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
RUE DE DAMAS - RAS EL NABAA - BEYROUTH - LIBAN - ✉ : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

également opéré par CMA CGM, dispose actuellement d'une capacité annuelle de 1 M EVP.

3. MEA réceptionne son premier Airbus A 321 XLR

La compagnie nationale libanaise Middle East Airlines (MEA) a réceptionné à l'aéroport international de Beyrouth son premier Airbus A 321 XLR, en provenance de Hambourg, en présence du Premier ministre Nawaf Salam. Il s'agit du premier appareil d'une commande de cinq A 321 XLR, les autres livraisons étant prévues d'ici 2028. La compagnie attend également quatre Airbus A330-900 neo, dont le premier pourrait être livré d'ici à la fin de l'année, en remplacement de ses quatre A330-200 actuels. La flotte du transporteur national compte actuellement 25 appareils : 10 A 320, 10 A 321 et 4 A 330-200 et un Embraer Legacy 500.

4. Différend entre ministre des Finances et banques à hauteur de plus de 600 M USD

Un différend oppose le ministère des Finances à l'Association des banques du Liban (ABL) sur le traitement fiscal des opérations bancaires réalisées entre 2020 et 2024. Depuis le 10 septembre 2026, le ministère demande aux établissements de rectifier leurs déclarations fiscales, notamment concernant les écarts de change liés à la dépréciation de la livre libanaise, les opérations sur les euro-obligations (ou eurobonds) et la réintégration des provisions constituées pour couvrir les pertes sur la dette souveraine. Le montant du redressement potentiel est estimé par l'ABL à plus de 600 M USD.

L'ABL conteste cette interprétation, estimant que les montants concernés correspondent à des gains comptables non réalisés et à des provisions couvrant des pertes effectives, et non à des bénéfices imposables. Elle invoque également la nécessité d'un fondement législatif et menace de saisir le Conseil d'État. En réponse, le ministère défend l'application de la législation fiscale en vigueur et rappelle que les obligations fiscales des banques ne sauraient faire exception. Le délai de régularisation a été prolongé au 15 décembre 2026, afin de permettre des échanges techniques avec l'administration fiscale. Faute d'accord, l'ABL a engagé des grèves d'avertissement chaque mercredi à compter du 18 novembre.

Palestine

1. L'inclusion financière progresse fortement, mais l'accès effectifs aux services bancaires demeure limité

Selon les données de l'Autorité monétaire palestinienne (PMA), rappelées dans un entretien accordé à SadaNews le 17 novembre, 73 % des adultes palestiniens disposent désormais d'un compte bancaire ou d'un portefeuille électronique, contre environ 53 % trois ans auparavant et 64 % en 2025. Cette progression témoigne de l'accélération de la bancarisation et du développement des paiements numériques, dans un contexte marqué par les restrictions sur les espèces et les difficultés d'accès aux services bancaires traditionnels, particulièrement à Gaza. La détention d'un compte ou d'un portefeuille électronique ne garantit pas un accès effectif au crédit, à l'épargne ou aux autres services financiers. La multiplication des portefeuilles électroniques, notamment dans la bande de Gaza, traduit également une adaptation contrainte à la disparition d'une partie des infrastructures bancaires. L'enjeu pour la PMA consiste désormais à transformer cette progression quantitative en véritable inclusion financière, notamment au bénéfice des ménages modestes et des petites entreprises.

2. Gaza : une reprise industrielle encore embryonnaire malgré la remise en activité de certains établissements

Selon les données publiées le 5 novembre par le Bureau palestinien des statistiques (PCBS), seuls 11 % des établissements industriels de Gaza appartenant à l'échantillon statistique de 114 entreprises avaient repris leur activité en septembre 2026. Ce résultat témoigne de l'ampleur des destructions subies par l'appareil productif et des obstacles persistants à la reprise économique. Les entreprises encore en mesure de fonctionner demeurent confrontées à d'importantes contraintes d'approvisionnement en matières premières, équipements et énergie, auxquelles s'ajoutent les restrictions sur l'entrée des marchandises et les difficultés de financement. Cette situation limite les perspectives de reconstitution des chaînes de production et de création d'emplois, alors que l'activité économique reste dépendante des importations et de l'assistance humanitaire. La reprise industrielle constitue ainsi l'un des principaux

défis de la reconstruction, au-delà de la seule réhabilitation des infrastructures.

3. Reconstruction de Gaza : le secteur privé réclame une stratégie de relance productive

Dans une analyse publiée le 8 novembre, le *Palestine Economic Policy Research Institute* (MAS) appelle à placer la reconstitution du tissu productif au cœur de la reconstruction de Gaza, plutôt qu'à privilégier exclusivement la remise en état des infrastructures. Les travaux conduits avec le programme Tasdeer préconisent une approche progressive reposant sur la réactivation des capacités de production encore disponibles, le rétablissement des chaînes d'approvisionnement avec la Cisjordanie et la réouverture des marchés extérieurs. Les représentants du secteur privé soulignent la nécessité de mobiliser des financements adaptés, dans un environnement marqué par les restrictions d'accès aux intrants, la hausse des coûts de production et l'incertitude politique. La présidente de la Bourse de Palestine, Rula Shunnar, a notamment évoqué la mobilisation d'obligations, d'instruments de financement innovants, notamment des obligations islamiques (sukuk) et des mécanismes de garantie destinés à faciliter l'investissement privé. Ces propositions mettent en évidence l'importance d'une reconstruction économique créatrice d'emplois et préservant les liens entre Gaza et la Cisjordanie.

Syrie

1. Nouveau changement à la tête du ministère de l'économie

Ahmad Rawad Ramadan est nommé ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, en plus de ses fonctions de président de l'Autorité syrienne de l'investissement (SIA). Nidal al-Shaar, jusqu'alors ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, est nommé conseiller aux affaires économiques et financières auprès de la Présidence de la République. La Présidence compte ainsi désormais deux conseillers aux intitulés proches, le second étant Omar al-Halabi, conseiller économique (également président du conseil d'administration du fonds souverain syrien et vice-président du Conseil supérieur au développement économique).

2. Coopération : lancement du *Syria Technical Assistance Hub*

Le *Syria Technical Assistance Hub* (« TA Hub ») a été officiellement lancé à Damas le 17 novembre. Mise en œuvre dans le cadre d'une initiative européenne associant un consortium de cinq agences de coopération — Expertise France, GIZ, AICS, Enabel et British Council, cette facilité d'assistance technique vise à renforcer les capacités des institutions syriennes et à accompagner les réformes nécessaires au relèvement économique et à l'amélioration des services publics. Le dispositif doit constituer un point d'entrée centralisé pour les demandes d'assistance technique des autorités syriennes, en facilitant leur identification, leur priorisation et leur mise en relation avec les expertises européennes disponibles. Il couvrira notamment les domaines de la gouvernance, de l'administration publique, de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'énergie et du développement économique. Prévu sur trois ans (juillet 2026–juillet 2029), il entend favoriser une assistance coordonnée, adaptée aux besoins exprimés par les institutions syriennes.

3. Mise à jour des prévisions macroéconomiques

D'après les dernières prévisions du ministère des Finances, la croissance du PIB devrait s'établir à 12,8 % en 2026 et 9,9 % en 2027. Le PIB nominal devrait passer de 48,1 Mds USD à 54 Mds USD et l'inflation moyenne pourrait être ramenée de 25 % à 12 % dans le même temps. Ces projections apparaissent plus optimistes que celles de la Banque mondiale, qui, dans son *Macro Poverty Outlook* d'octobre 2026, anticipait une croissance de 8 à 10 % en 2026 et une inflation moyenne de 21,4 %.

4. Tourisme : Accor signe un contrat de gestion pour l'hôtel Mövenpick de Damas, marquant son entrée sur le marché syrien

Les travaux du complexe Mövenpick Hotel et al-Arab Mall ont été officiellement lancés le 17 novembre à Kafr Sousa, à Damas, dans le cadre d'un investissement porté par Rotana Star Holding et Sankari Holding, en coopération avec le ministère du Tourisme, le gouvernorat de Damas et la *Syrian*

Investment Authority. À cette occasion, Accor a signé un contrat de gestion et d'exploitation de l'hôtel Mövenpick, marquant l'entrée du groupe français sur le marché syrien. Le complexe représente plus de 90 000 m², dont un hôtel de 300 chambres et unités d'hébergement (25 000 m²) et un centre commercial de plus de 65 000 m². L'ouverture du centre commercial est prévue au T1 2028 et celle de l'hôtel au T1 2029.

5. SECTEUR BANCAIRE : OCTROI D'UNE PREMIÈRE LICENCE BANCAIRE À UNE BANQUE ISLAMIQUE JORDANIENNE

La Banque centrale a autorisé la création d'une nouvelle banque commerciale islamique, dénommée *Al-Etihad Islamic Bank*. L'établissement, qui sera doté d'un capital équivalent à 150 M USD, est détenu à 51 % par le groupe bancaire jordanien Bank Al-Etihad. L'octroi de cette licence marque une nouvelle étape dans l'ouverture du secteur bancaire syrien à l'investissement étranger, avec la création d'un établissement à capitaux jordaniens majoritaires. Il s'agit de la première licence délivrée à un nouvel établissement bancaire depuis celle du *National Islamic Bank* en avril 2021. La nouvelle banque commencera ses opérations après l'achèvement des formalités de constitution (constitution juridique, libération du capital, enregistrement au registre bancaire, mise en place des organes de gouvernance, etc.), ce qui pourra prendre plusieurs mois avant le démarrage effectif des opérations.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR EST PRÉSENTE DANS PLUS DE 100 PAYS À TRAVERS SES SERVICES ÉCONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

RÉDACTION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtresor.gouv.fr

SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - AMBASSADE DE FRANCE AU LIBAN
RUE DE DAMAS - RAS EL NABAA - BEYROUTH - LIBAN - ✉ : beyrouth@dgtresor.gouv.fr